

ARRÊTÉ – 2023/09

Pont Ango – Quai du
Carénage
76200 DIEPPE

OBJET : Régie de recettes - Nomination d'un mandataire (sous-régisseur)

Le Directeur de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime,

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Région Dieppoise en date du 2 avril 2019 portant création de l'Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Dieppe-Maritime,

VU la délibération du Comité de Direction en date du 6 novembre 2019 instaurant une régie de recette,

VU l'arrêté de nomination du régisseur et de ses suppléants en date du 6 janvier 2020,

VU l'avis conforme du comptable public en date du 02 Juin 2023,

VU l'avis conforme du régisseur en date du 02 Juin 2023,

VU l'avis conforme du régisseur suppléant en date du 02 Juin 2023.

ARRÊTE

Article 1 : Mme LOISEL Fantine est nommée mandataire de la régie de recettes de l'Office de Tourisme, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte de constitution de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ; il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif des sous-régies.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer chacune en ce qui la concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 4 : Le présent arrêté, inscrit au registre des arrêtés de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, est adressé à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Dieppe,
- Madame la Trésorière principale de Dieppe
- Les intéressées pour notification.

Fait à Dieppe, le - 2 JUIN 2023

Le Directeur,



Ludovic CARDONA GIL

Signature du régisseur titulaire – Valérie RAIMBOURG (précédée de la date et de « Vu pour acceptation ») : 02/06/2023 Vu pour acceptation <i>VR</i>	Signature du régisseur suppléant – Mathilde LECLERE (précédée de la date et de « Vu pour acceptation ») : 02/06/2023 Vu pour acceptation <i>Mathilde Leclere</i>
Signature du mandataire (sous-régisseur) Fantine LOISEL (précédée de la date et de « Vu pour acceptation ») : Vu pour acceptation 02/06/2023 <i>[Signature]</i>	

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-Préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20230602-ARRETE2023-09-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Affichage : 06/06/2023